

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1501

présenté par

M. Lachaud, Mme Chatelain et Mme Pic

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 21, insérer la phrase suivante :

« Afin que l'Europe s'affirme comme un acteur indépendant, moteur et structurant du multilatéralisme, la France propose aux États européens des coopérations militaires communes permettant d'œuvrer à la sécurité et à la défense de l'Europe. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés Lachaud, Châtelain et Pic proposent de promouvoir des coopérations militaires pour faire de l'Europe un acteur indépendant, moteur et structurant du multilatéralisme.